

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

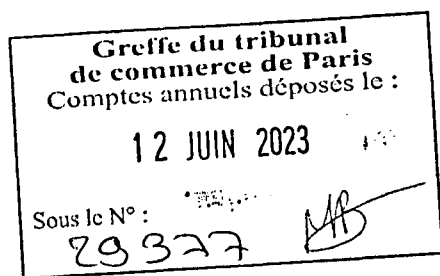
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 15306 Numéro SIREN : 439 632 456 Nom ou dénomination : 3 ID TEC
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 29377



3 ID TEC

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 23 RUE BASFROIS

75011 PARIS

R.C.S : 439632456

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19/05/2023

Le 19/05/2023,
à 9:00,

Monsieur MICHEL CLEMENT, détenant 275 parts sociales,
Monsieur DANIEL CLEMENT, détenant 225 parts sociales,

associés de la société **3 ID TEC**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur DANIEL CLEMENT, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

- Renouvellement du mandat du gérant,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un bénéfice de **5 613,79** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un bénéfice de **5 613,79** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **34 761,96** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **40 375,75** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **40 375,75** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **40 375,75** Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur DANIEL CLEMENT, gérant, décide de renouveler ledit mandat pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le .

Le gérant aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment dévolus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur DANIEL CLEMENT, présent à la réunion, a déclaré accepter le renouvellement de son mandat

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 65 595,70 Euros annuel, à compter du 01/01/2020.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 7

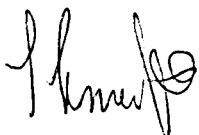
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



3 ID TEC

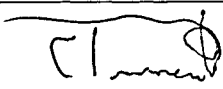
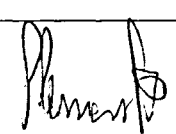
S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 23 RUE BASFROIS

75011 PARIS

R.C.S. : 439632456

FEUILLE DE PRESENCE
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 19/05/2023

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
MICHEL CLEMENT 23 RUE BASFROIS 75011 PARIS	275	275	Me	
DANIEL CLEMENT 23 RUE BASFROIS 75011 PARIS	225	225	D<	
TOTAL	500	500		

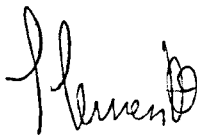
Sur les 500 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que les associés sont présents ou représentés, et totalisent 500 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 500 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents ci-dessous à signer et à envoyer.

- | | |
|-----------------------|---|
| - Bilan 2022 | le signer |
| - AGO 2023 | initiales sur chaque page + signature dernière page |
| - FEUILLE DE PRESENCE | à signer par les associés et nous la renvoyer |

Joindre un chèque de 45,02€ à l'ordre du greffe du tribunal de PARIS quai de la Corse et envoyer

Désignation de l'entreprise <u>3 ID TEC</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>23 RUE BASFROIS 75011 PARIS</u>																									
SIRET		<table><tr><td>4</td><td>3</td><td>9</td><td>6</td><td>3</td><td>2</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>										4	3	9	6	3	2	4	5	6	0	0	0	1	8
4	3	9	6	3	2	4	5	6	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																			
										Exercice N clos le															
										<u>31/12/2021</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																	
		Autres *		014				016																	
	Immobilisations corporelles *		028		600		030		600																
	Immobilisations financières * (1)		040				042																		
	Total I (5)		044		600		048		600																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		9 800		052				9 800													
		Marchandises *		060				062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		11 855		070				11 855													
		Autres * (3)		072		54		074				54													
	Valeurs mobilières de placement		080				082																		
	Disponibilités		084		36 175		086				36 175														
	Charges constatées d'avance *		092				094																		
	Total II		096		57 885		098				57 885														
Total général (I + II)				110		58 485		112		600		57 885													
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						8 000														
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126						800														
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131				)		132														
	Report à nouveau				134						34 762														
	Résultat de l'exercice				136						5 614														
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142						49 176														
Provisions pour risques et charges				Total II		154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						1 940														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		210		)		172														
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III				176						8 709															
Total général (I + II + III)				180						57 885															
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)		Dont dettes à plus d'un an	195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184															
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3 ID TEC

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		} dont export et livraisons intracommunautaires }	209		210	
	Production vendue	Biens		215		214	
		Services *		217		218	48 310
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	3	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	48 314
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	26 944	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	(9 800)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	8 751	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	234	244	234	
	Rémunérations du personnel *				250	10 632	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 937	
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	12
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	41 709

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 270 6 604

Produits financiers (III) 280 1 Charges financières (V) 294

Produits exceptionnels (IV) 290

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } 300
{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }

Impôt sur les bénéfices * (VII) 306 991

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 5 614

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

5 614

Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles *	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	991
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
Dédutions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	
	ZRD (44. terdecies)	127	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	ZFANG 44. quaterdecies	345	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	Grâce due au report en arrière du déficit	346	550
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 6 605 354

Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 6 605 372

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2023

Extension

3 ID TEC

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 502 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 3 ID TEC										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		106													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	600	462		464		466	600												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	600	492		494		496	600												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	600	552		554		556	600												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	600	572		574		576	600												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧											
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3 ID TEC										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																																																																																																																														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																																																																																																																						
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="8">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="8"> <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td colspan="7">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="8">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									Dotations		Reprises										Fonds commercial	681		683										Autres immobilisations incorporelles	700		705										Terrains	710		715										Constructions	720		725										Inst. techniques mat. et outillage	730		735										Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										Matériel de transport	750		755										Autres immobilisations corporelles	760		765										TOTAL	770		775															<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td colspan="7">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="8">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>								1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								2									3									4									5									6									7									TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD								780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																																																																																																																										
	Dotations		Reprises																																																																																																																																																																																																																																											
Fonds commercial	681		683																																																																																																																																																																																																																																											
Autres immobilisations incorporelles	700		705																																																																																																																																																																																																																																											
Terrains	710		715																																																																																																																																																																																																																																											
Constructions	720		725																																																																																																																																																																																																																																											
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																																																																																																																																																											
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																																																																																																																																																																																																																																											
Matériel de transport	750		755																																																																																																																																																																																																																																											
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																																																																																																																											
TOTAL	770		775																																																																																																																																																																																																																																											
					<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td colspan="7">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="8">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>								1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								2									3									4									5									6									7									TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD								780																																																																																																																																																										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																																																																																																																													
2																																																																																																																																																																																																																																														
3																																																																																																																																																																																																																																														
4																																																																																																																																																																																																																																														
5																																																																																																																																																																																																																																														
6																																																																																																																																																																																																																																														
7																																																																																																																																																																																																																																														
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD								780																																																																																																																																																																																																																																						
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982																																																																																																																																																																																																																																												
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)		982 bis																																																																																																																																																																																																																																												
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter																																																																																																																																																																																																																																												
Déficits imputés		983																																																																																																																																																																																																																																												
Déficits reportables		984																																																																																																																																																																																																																																												
Déficits de l'exercice		960																																																																																																																																																																																																																																												
Total des déficits restant à reporter		970																																																																																																																																																																																																																																												
III DIVERS																																																																																																																																																																																																																																														
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																																																																																																																				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																																																																																																																																				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																																																																																																																																				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																																																																																																																				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																																																																																																																																				
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																																																																																																																				
Montant de la TVA collectée										374 8 380																																																																																																																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378 6 067																																																																																																																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																																																																																																																				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																																																																																																																				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																																																																																																																				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

Désignation de l'entreprise:3 ID. TEC.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2022. et clos le:31./12./2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	48 310
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	48 310
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	9 800
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	9 803
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	30 432
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	4 667
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	12
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	35 111
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	23 002
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	23 002
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / / / /
Date de cessation			/ / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

4 3 9 6 3 2 4 5 6

Dénomination de l'entreprise

3 ID TEC

Adresse (voie)

23 RUE BASFROIS

Code postal

75011

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CLEMENT Prénom(s) MICHEL
Nom marital % de détention 55,00 Nb de parts ou actions 275
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 23 Voie RUE BASFROIS
Code Postal 75011 Commune PARIS Pays

Titre (2) M Nom patronymique CLEMENT Prénom(s) DANIEL
Nom marital % de détention 45,00 Nb de parts ou actions 225
Naissance: Date 09/07/1967 N° Département 75 Commune PARIS Pays
Adresse : N° 23 Voie RUE BASFROIS
Code Postal 75011 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le 31122022

SIREN 4 3 9 6 3 2 4 5 6

Dénomination de l'entreprise 3 ID TEC

Adresse (voie) 23 RUE BASFROIS

Code postal 75011 Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Toujours à date du service

Exercice ouvert le		01012022		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social:			
3 ID TEC 23 RUE BASFROIS 75011 PARIS											
SIRET		4		3		9		6		3	
		2		4		5		6		0	
		0		0		0		1		8	
Mél :											
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		Travaux d'installation électrique dans tous locaux						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		6 605		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %							
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A							
Entreprise nouvelle, art. 44 septies				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Autres dispositifs			
				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies							
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé COALA											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr											
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
						WELL GEST 54 RUE DU MARECHAL LECLERC 95440 ECOUEN					
Tél:						Tél:					
OGA/OMGA						Identité du déclarant:					
Viséur conventionné						Date: 20032023 Lieu: PARIS					
(Cocher la case correspondante)						Qualité et nom du signataire: Gérant DANIEL CLEMENT					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :						Signature :					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné											
Examen de conformité fiscale (ECF)						prestataire :					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
MICHEL CLEMENT	275							
23 RUE BASFROIS 75011 PARIS								
DANIEL CLEMENT Gérant	225							
23 RUE BASFROIS 75011 PARIS								

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	10 632	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3 ID TEC

du

Adresse 23 RUE BASFROIS 75011 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	CLEMENT DANIEL RESPONSABLE CHANTIER				23 RUE BASFROIS 75011			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	10 632				10 632			10 632
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	10 632				10 632			10 632

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	10 632	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	5 614
- de l'exercice précédent ⑩	10 102	- de l'exercice précédent ⑩	5 099
Nom et qualité du signataire DANIEL CLEMENT Gérant		À PARIS , le 20032023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

